



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27

Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

Le 12 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 1^{er} décembre 2022

Date d'affichage 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 26

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÛCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Allan BERTU, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP **et avaient respectivement donné pouvoir à :** Jean-Pierre BOUILLON, Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Nadège GRUDE et Aurélie TRAORE.

Absents excusés : Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Philippe GIRONDEL.

N° 2022-109 – RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE – SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

La Ville d'Ifs, par délibération n° 2021-057 en date du 5 juillet 2021, a décidé d'acquiescer la Résidence Autonomie Jean Jaurès.

Aujourd'hui, la Ville souhaite procéder à des travaux de réhabilitation de cet équipement dont l'objectif est de :

- Contribuer aux économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'étiquette énergétique du bâtiment ;
- Améliorer l'accessibilité des logements et des parties communes, la sécurisation du bâtiment en prenant en compte la réfection de l'ascenseur et l'embellissement de la résidence dans sa globalité.

Le délai d'exécution est fixé à 17 mois, pour l'ensemble des lots, à compter de la réception par le titulaire de la notification/ordre de service prescrivant le commencement des travaux, hors période de préparation de chantier de deux mois et hors garantie de parfait achèvement.

Afin de sélectionner les prestataires chargés des travaux et compte tenu des seuils de procédure, une procédure adaptée a donc été lancée.

Compte-tenu de l'intervention nécessaire de plusieurs corps de métiers, la procédure était organisée en 10 lots.

Dans le cadre de l'effort de promotion de l'emploi et du combat contre l'exclusion, la Ville d'Ifs a décidé de faire application :

- des dispositions des articles L.2112-2 et L.2112-4 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une **clause obligatoire d'insertion par l'activité économique**. Cette clause est applicable aux lots suivants :
 - n°2 – BARDAGE ITE RAVALEMENT : 210 heures ;
 - n°3 – PEINTURES INTERIEURES : 70 heures ;
 - n°6 – MENUISERIES INTERIEURES : 140 heures ;
 - n°8 – PLOMBERIE : 210 heures.

Des prestations supplémentaires éventuelles étaient autorisées sur le lot n°6 MENUISERIES INTERIEURES concernant l'aménagement d'un placard au sein de la cuisine pour l'intégration du chauffe-eau sur les points suivants :

- Meuble haut en mélaminé ;
- Placards : Larg : 60 ; prof : 60 et ht 200 cm ;
- Fixation au mur selon support par visserie appropriée ;
- Découpes et branchements sur les attentes du lot Plomberie à la charge du présent lot, (raccordement de l'évacuation à la charge du lot Plomberie) ;
- Emplacement : cuisine des logements.

Les variantes des candidats n'étaient pas autorisées.

Les critères de sélection des offres prévues dans la procédure étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 40 % ;
2. Valeur technique au vu du mémoire technique remis par le candidat : 50 %.

La valeur technique était décomposée en sous-critères de la façon suivante :

- Organisation du chantier au regard d'un descriptif précis de la méthodologie de la société pour l'exécution du marché (description détaillée des tâches principales et de l'organisation du chantier, description précise de l'organisation de la sous-traitance et/ou cotraitance éventuelle et une description de la gestion de la coordination avec les autres lots), prise en compte de la spécificité du chantier en site occupé notée sur 15 points ;
 - Pertinence de l'organisation envisagée au regard d'un calendrier prévisionnel de préparation et d'exécution, avec les temps de réalisation des différentes tâches, sur 10 points ;
 - Description des moyens humains dédiés à l'exécution (nombre, fonctions, compétences, qualifications, expériences, taux de présence sur le chantier) permettant de vérifier l'adéquation des moyens humains mis en place sur 5 points ;
 - Adéquation des moyens matériels dédiés au chantier au regard d'une description des moyens mis en place sur 5 points ;
 - Indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants sous forme de fiches techniques notées sur 12 points ;
 - Visite de site notée sur 3 points.
3. Dispositions spécifiques mises en place par le prestataire sur le chantier en matière de développement durable : 10%.

Dans un premier temps, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 20 septembre 2022 pour une parution au BOAMP. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « *Centrale des marchés* ». La date limite de remise des offres était fixée au lundi 24 octobre 2022 à 16h00.

A la date et heure limite fixées, 13 plis ont été reçus :

- ✓ Lot n°1 : Travaux de désamiantage : 3 plis ;
- ✓ Lot n°2 : Travaux d'isolation thermique et de bardage : 2 plis ;
- ✓ Lot n°3 : Travaux de peinture et revêtement de sols et de murs : 3 plis ;
- ✓ Lot n°6 : Travaux de menuiserie et de pose de plaques de plâtre : 1 pli ;
- ✓ Lot n°7 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation : 1 pli ;
- ✓ Lot n°8 : Travaux de plomberie : 1 pli ;
- ✓ Lot n°9 : Travaux d'équipement électrique, de câblage et d'installations électriques (CPV autres travaux d'installations électriques) : 1 pli ;
- ✓ Lot n°10 : Travaux d'installation d'ascenseurs : 1 pli.

Les lots n°4 « menuiseries extérieurs » et n°5 « serrurerie » sont infructueux car aucun pli n'a été réceptionné. Pour faire suite à la Commission d'Appels d'Offres du 4 novembre 2022, une consultation a été relancée pour ces deux lots.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement BET LENESLEY (mandataire)/ CABINET BOISROUX ARCHITECTES assurant la mission de maîtrise d'œuvre a été présenté à la Commission d'Appels d'Offres du 6 décembre 2022 pour émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer leur notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

VU le rapport d'analyse des offres des 8 lots établis par le groupement BET LENESLEY (mandataire)/ CABINET BOISROUX ARCHITECTES assurant la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération ;

VU l'avis pour l'ensemble des lots émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2022 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 6 décembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'après analyse, l'ensemble des candidatures ont été retenues ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de la consultation, et rappelés ci-dessus, les offres suivantes sont apparues comme étant économiquement les plus avantageuses ;

- Lot n°1 : Travaux de désamiantage : société DESAMIANTAGE BH ;
- Lot n°2 : Travaux d'isolation thermique et de bardage : groupement MARIE TOIT / ISIGNY PEINTURE ;
- Lot n°3 : Travaux de peinture et revêtement de sols et de murs : société GILSON ;
- Lot n°6 : Travaux de menuiserie et de pose de plaques de plâtre : société RL AMENAGEMENT ;
- Lot n°7 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation : société CELFY ;
- Lot n°8 : Travaux de plomberie : société CELFY ;
- Lot n°9 : Travaux d'équipement électrique, de câblage et d'installations électriques : société DALIGAULT ;
- Lot n°10 : Travaux d'installation d'ascenseurs : société OTIS ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour chaque lot, les actes d'engagement avec les entreprises retenues pour les montants suivants :

- Lot n°1 : Travaux de désamiantage : société DESAMIANTAGE BH pour un montant de 20 600 € HT soit 22 660 € TTC (offre de base) ;
- Lot n°2 : Travaux d'isolation thermique et de bardage : groupement MARIE TOIT / ISIGNY PEINTURE pour un montant de 439 278,58 € HT soit 468 552,94 € TTC (offre de base) ;
- Lot n°3 : Travaux de peinture et revêtement de sols et de murs : société GILSON pour un montant de 179 793 € HT soit 197 772,30 € TTC (offre de base) ;
- Lot n°6 : Travaux de menuiserie et de pose de plaques de plâtre : société RL AMENAGEMENT pour un montant de 195 000 € HT soit 234 000 € TTC (offre de base : 175 948,80 € HT soit 211 138,56 € TTC + PSE 1 : 19 051,20 € HT soit 22 861,44 € TTC) ;
- Lot n°7 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation : société CELFY pour un montant de 104 999,16 € HT soit 112 769,28 € TTC (offre de base) ;
- Lot n°8 : Travaux de plomberie : société CELFY pour un montant de 454 000 € HT soit 499 400 € TTC (offre de base) ;
- Lot n°9 : Travaux d'équipement électrique, de câblage et d'installations électriques : société DALIGAULT pour un montant de 122 000 € HT soit 134 200 € TTC (offre de base) ;
- Lot n°10 : Travaux d'installation d'ascenseurs : société OTIS pour un montant de 36 735 € HT soit 40 408,50 € TTC (offre de base) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LECLERC



Rendue exécutoire le : 14/12/2022

Affichée le : 13/12/2022

Acte à classer**2022-109**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-14T09-16-45.00 (MI241878480)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221214-2022-109-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Réhabilitation de la Résidence Autonomie - Signature des marchés de travaux

Date de décision : 14/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 1. Commande Publique
 1.1. Marchés publics
 1.1.5. Marché à procédure adaptée
Acte : [2022-109 - Réhabilitation de la Résidence Autonomie - Signature des marchés de travaux.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/12/22 à 09:16

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 14/12/22 à 09:16

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 14/12/22 à 09:26